

Présents :	15
------------	----

ÉTAIENT PRESENTS :

SDE35 : Olivier Dehaese, Président ; Jean-Yves Eon, Isabelle Faisant, Marine Kechid, Jean-Claude Beline, Vincent Pointier (à partir du point 3)

CCI Ille-et-Vilaine : Michel Menny

COURANT ALTERNATIF pour IVINE (France Nature Environnement Ille-et-Vilaine) : Alain Chauffaut

AAMF (Agriculteurs Méthaniseurs de France) : François Trubert, Sébastien Boudet

ENEDIS : Stéphane Chassagnon

EDF : Isabelle Combastel

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie): François Council

ENERGIE PARTAGÉE – ENERCOOP : Alexandre Courtin, Nicolas Debray

UFC Que Choisir : M. Lefevre

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : Philippe Plantin

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

SDE35 (agents) : David Clause, Elodie Faussurier, Gaëlle Vaidy (secrétariat)

Energ'IV : Charles de la Monneraye (à partir du point 4)

ORDRE DU JOUR

Tour de table - Introduction

- 1. Règlement intérieur et Bilan CCSPL mandat 2014-2020**
- 2. Présentation du compte rendu d'activité d'Enedis et EDF**
- 3. Rapport d'activité 2019 du SDE35**
- 4. Charte méthanisation**

Le Président du SDE35, Olivier Dehaese, ouvre la séance par l'accueil des membres présents et rappelle les points qui seront abordés ce jour.

Un tour de table est proposé permettant à chacun de se présenter.

Les supports de présentation utilisés lors de la réunion sont intégrés à ce compte-rendu via des liens cliquables.

1. Règlement intérieur et Bilan CCSPL sur le mandat 2014-2020

Présentation d'Elodie FAUSSURIER

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est consultée sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création de régie à autonomie financière et tout projet de partenariat. Elle procède également à l'examen des rapports annuels des délégataires de services publics.

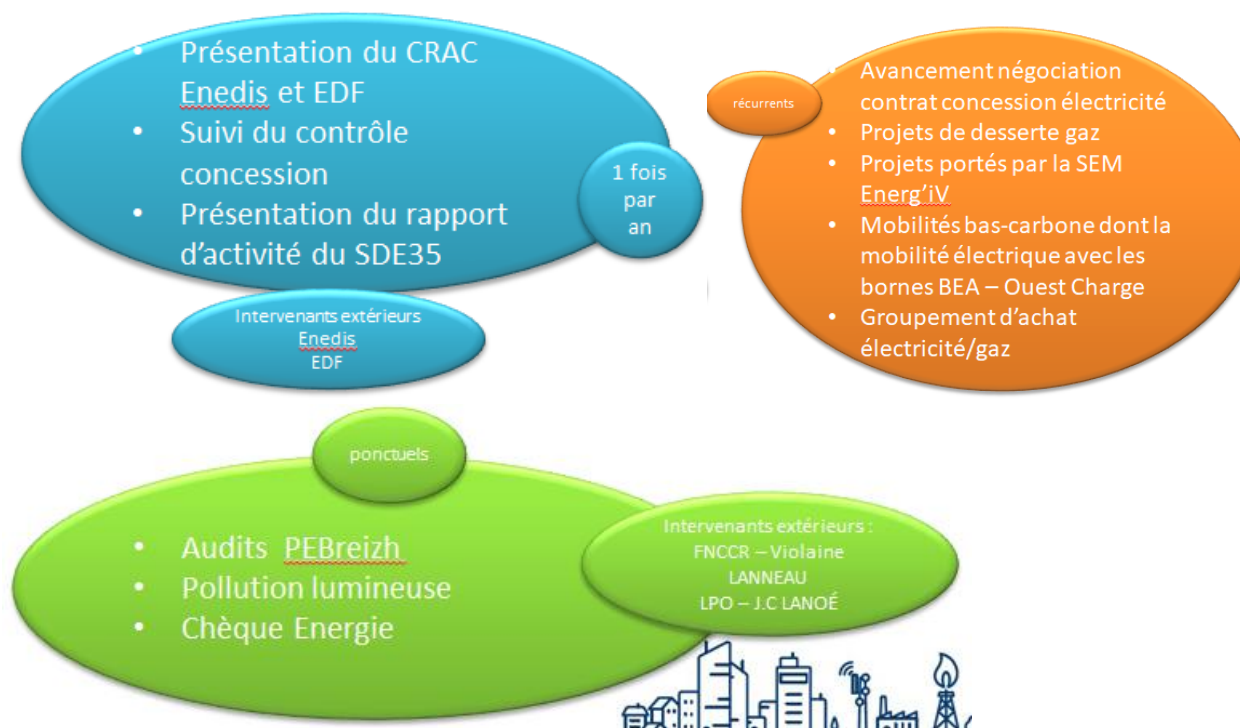
Au-delà de ce rôle officiel, c'est avant tout un lieu d'échanges et de débats entre élus du SDE35 et représentants de la société civile sur des sujets liés :

- à l'information et à la défense des usagers du service public de l'énergie,
- à la transition énergétique en Ille-et-Vilaine.

La composition de la CCSPL est fixée par le comité syndical pour une durée qui ne peut excéder la durée du mandat. Le comité a donc procédé à une nouvelle désignation des membres de la CCSPL et arrêté sa composition lors de la séance d'installation du 25 septembre 2020.

Le règlement intérieur de la CCSPL a été approuvé par le comité syndical du 2 décembre 2020, tel que présenté en annexe de ce compte-rendu.

- Lors du mandat précédent, 2 commissions se sont tenues. Les sujets abordés ont été les suivants :



2. Présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC)

Présentation d'Enedis et d'EDF

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://sharing.oodrive.com/pfv2-sharing/sharings/uqgQLXq-.rkkKk2k0>

(Lien valide jusqu'au 13/12/2021)

Intervention de Monsieur Chassagnon pour Enedis :

- Postes sources : 39 (+3 sur l'année 2019)
- Producteurs :
 - 41 % pour l'éolien
 - 25 % pour le photovoltaïque
 - Un taux de couverture de 10 % des besoins en 2019
- Qualité de l'énergie :
 - Bon niveau de qualité : 52 minutes de temps de coupure par usager BT (55 minutes en 2018)
- Investissements :
 - 59,9 M€ dont 38 M€ pour l'amélioration du patrimoine
- Déploiement du compteur Linky :
- 86,2% des foyers équipés, soient 547 427 compteurs au 5 janvier 2021.
- Faits marquants 2019 :
 - Festival Regards Croisés
 - Space
 - Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
 - « InOut »

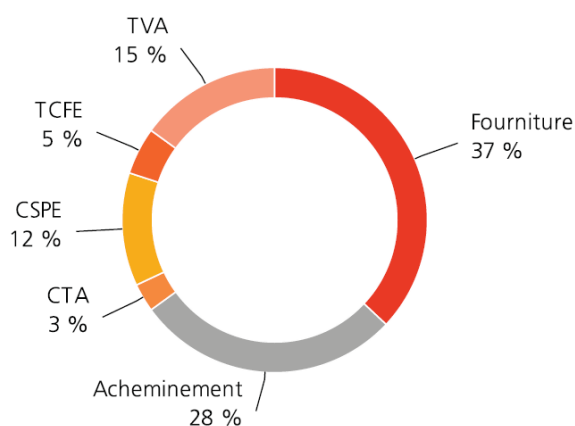
Intervention de Madame Combastel pour EDF : (uniquement pour ce qui relève des Tarifs Réglementés de Vente)





1/ Les clients de la concession :

Tarif Bleu (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients*	433 428	410 825	-5,2%
Énergie facturée (en kWh)	2 280 412 073	2 168 170 735	-4,9%
Recettes (en €)	246 231 515	245 353 264	-0,4%

* Nombre de clients = nombre de sites.



- Les souscriptions :  **37 743** (10,4%)
- Les résiliations :  **60 384** (16,6%)
- La mensualisation :  **257 107** (70,9%)
- La facturation électronique :  **127 174** (35,1%)

Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de contrats au 31/12/2019 et s'entendent pour le Tarif Bleu résidentiel.

Madame Combastel souligne la vigilance requise face aux mauvaises pratiques commerciales qui se développent.

2/ La solidarité :

- Le chèque énergie se développe sur le territoire. EDF veille à faciliter son appropriation.

Chèques énergie (Concession)

	2018	2019	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice	15 398	25 597	66,2%

L'augmentation par rapport à 2018 s'explique notamment par l'élargissement, à compter du 1^{er} janvier 2019, du bénéfice du chèque énergie aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est inférieur à 10700 euros (contre 7700 euros).

● Les actions locales :

- EDF sensibilise aux économies d'énergie en partenariat avec les acteurs des pôles sociaux par le biais de réunions d'information.
- Contribution au PIMMS de Rennes (Point Information Médiation Multi Services).
- Ouverture du Pôle EDF Solidarité, dans le cadre de la convention Fonds Solidarité Logement avec le Département.

3. Rapport d'activité 2019 du SDE35

Présentation de David CLAUSSE

Le support complet présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://sharing.oodrive.com/pfv2-sharing/sharings/uq9QLfq1.355D575->

(Lien valide jusqu'au 13/12/2021)



Des missions stratégiques au service des territoires pour le développement de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine

MISSION 1 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Permettre aux communes de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

128 créations d'éclairage achevées
1500 km linéaire de réseau d'éclairage public exploité
14,5 M€ investis en 2019 pour des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public.

La compétence Eclairage public du SDE35

L'éclairage public est une des compétences du SDE35 proposée aux communes d'Ile-et-Vilaine. Le service comprend la maintenance préventive, le dépannage, les petits travaux et la gestion patrimoniale du parc d'éclairage public.

Fin 2019, 180 collectivités font confiance au SDE35 pour la gestion de leur patrimoine d'éclairage public (60 000 points lumineux). Un nouveau marché a été lancé en 2019 et privilégie une vision globale des projets afin d'être plus efficient dans la gestion de parc d'éclairage public.

Un marché dédié au matériel d'éclairage public a été lancé en parallèle avec la mise en place d'un catalogue de fourniture référencé par le SDE35. Il a permis un geste de plus de 15% sur les coûts d'achat.

MISSION 2 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

675 opérations de travaux (effacement, renforcement, extension, sécurisation) réalisées sur le réseau électrique en 2019
147 km de réseaux « fils nus » déposés
103 bornes Béa disponibles dans le 35
23 995 charges réalisées en 2019
6 Projets de station bioGNV

Mobilité électrique

En 2019, Béa a intégré un réseau plus large regroupant les autres syndicats d'énergie bretons et dénommé « Ouest charge » afin de baisser les charges d'exploitation. La tarification du service, comme indiqué depuis le démarrage du projet, est appliquée depuis avril 2019.

Nouveautés

Après la mobilité électrique, le SDE35 s'engage sur le déploiement de stations de recharge Gaz (GNV) et Hydrogène afin de compléter son offre en matière de mobilité durable. En 2019, le SDE35 crée avec les autres syndicats bretons la SAS Bretagne mobilité GNV pour développer les premières stations. Le SDE35 accompagne également 4 initiatives autour de la mobilité hydrogène.

MISSION 3 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Massifier le développement des projets d'EnR via Energ'IV et accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel EnR de leur territoire.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

6 millions d'euros de capital
9 prises de participation d'Energ'IV : méthanisation Enerjee de Janzé et centrale photovoltaïque au sol de Pont-Péan
29 études de potentiel photovoltaïque réalisées en 2019
5 collectifs citoyens accompagnés par Energ'IV
2 boucles d'autoconsommation

MISSION 5 : MUTUALISER LES MOYENS ET LES EXPÉRIENCES

Apporter un appui technique aux collectivités et favoriser les mutualisations techniques et financières

CHIFFRES CLÉS EN 2019

314 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité)
844 sites approvisionnés en gaz (84,2 Gwh)
656 sites approvisionnés en électricité (68,7 Gwh)

Les actions engagées par le SDE35 en 2019

Accompagnement des EPCI dans la réalisation de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Organisation des Rencontres de l'énergie pour impliquer les communes. Pilotage d'un projet de groupement de commandes avec les EPCI pour la réalisation de leur PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)

MISSION 4 : DÉVELOPPER LA RELATION AUX USAGERS

Participer à la démocratie de proximité avec la mise en place d'instances de concertation et le soutien de projets de solidarité

CHIFFRES CLÉS EN 2019

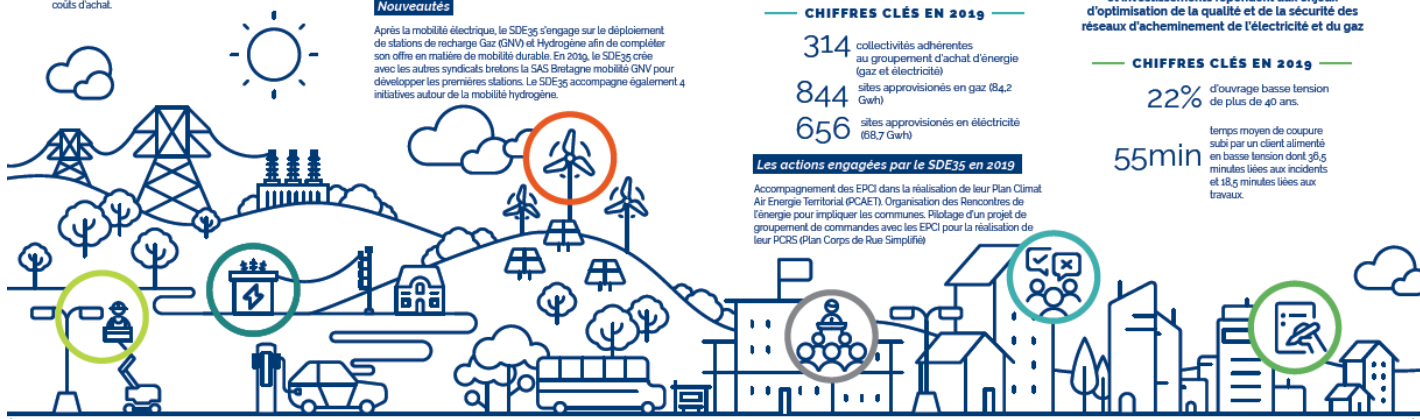
4 projets de coopération décentralisée subventionnés en 2019 pour un montant total de 16 200 euros
95000€ pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

MISSION 6 : ASSURER LE CONTRÔLE DE CONCESSIONS

Suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz

CHIFFRES CLÉS EN 2019

22% d'ouvrage basse tension de plus de 40 ans.
55min temps moyen de coupure subi par un client alimenté en basse tension dont 38,5 minutes liées aux incidents et 18,5 minutes liées aux travaux.



Recueil des remarques/questions

Bornes de recharge de véhicules électriques :

- **Quelles obligations pour les nouvelles constructions ?**

-> Dans le neuf, les constructeurs ont l'obligation de prévoir le génie civil pour permettre le raccordement de bornes dans les communs (fourreaux, branchement) mais pas d'installer une prise. Pour l'existant, la loi LOM a renforcé le droit à la prise, mais cela reste à la charge du demandeur.

- **Quel coût pour les communes ?**

-> pour les bornes prévues dans le plan de déploiement, l'intégralité du financement est pris en charge par le SDE35 pour les communes reversant tout ou partie de leur TCCFE (taxe elec) ; si c'est une commune urbaine, 20% sera pris en charge par le SDE35 en tant que maître d'ouvrage, et 80% de reste à charge pour la commune.

- **Quelle possibilité pour une commune d'implanter une borne sans la validation du SDE35 ?**

-> la commune ayant transféré la compétence IRVE au SDE35, c'est bien lui qui reste décideur de la pertinence du projet. Cela diffère lorsqu'il s'agit de bornes privées.

- **Quel retour sur expérience pour le SDE35 ?**

-> le réseau des bornes est plutôt fiable et les utilisateurs ne sont pas mécontents. Il faut reconnaître malgré tout que l'exploitation de ces bornes est difficile et coûteuse. Les premières qui ont été mises en place se sont retrouvées assez rapidement dépassées par les évolutions qui vont très vite (changement du standard des prises). Le choix des bornes est différent en fonction des besoins, avec une durée de recharge plus ou moins longue qui influe sur le coût de l'investissement et de la recharge.

Stations GNV :

- **Sont-elles reliées à des agriculteurs méthaniseurs ?**

-> non, pas sur le territoire mais le SDE35 a connaissance d'un exemple de ce type en Haute-Marne.

Deux stations de recharge vont être livrées en septembre 2021 : Bédée et Tinténiac. Trois autres en décembre 2021 : Liffré, Montgermont et Miniac-Morvan. Le budget de chacune de ces stations s'élève à 1,5 M€.

Colonnes montantes (raccordements collectifs passés dans la concession dans le cadre de l'application de la loi ELAN) :

- **Où en est l'inventaire d'Enedis ?**

-> Enedis, conformément à la réglementation a récupéré ces ouvrages depuis le 24 novembre 2020, sauf pour les copropriétés ou bailleurs qui s'y seraient opposés. Ces colonnes font actuellement l'objet d'un diagnostic par Enedis, puis seront rénovées.

-> Le SDE35, coordinateur d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh pour le contrôle mutualisé des concessions, a organisé un audit à ce sujet. Il est en cours actuellement, et pourra faire l'objet d'une présentation dans une prochaine CCSPL.

4. Charte méthanisation

Présentation de Charles de la Monneraye

Cette charte est travaillée par le SDE35, Energ'iv la reprendra ensuite à son compte.
L'avancement de la réflexion est présenté à la CCSPL :

1/ Les projets de méthanisation Energ'iv :

- 4 projets
- 60 GWh / an
- 8500 foyers

2/ L'intervention d'Energ'iv :

Elle se fait de manière minoritaire avec un apport d'ingénierie selon le besoin.
Les critères d'intervention sont les suivants :

- *Cohérence avec dernier AAP ADEME*
- *Cohérence du projet global des agriculteurs*
- *Environnement technique / Accompagnement du porteur*
- *Cohérence de la ration → Cible à 5 % max de culture dédiée*
- *Sécurisation du plan d'épandage*
- *Concertation active*
- *Rentabilité*

3/ Les enjeux :

Ils sont à la croisée de 3 secteurs : l'environnement, l'énergie et l'agriculture.
Les accidents médiatisés et les contestations locales entrent également en jeu.
Tout cela conduit à différents besoins :

- *Besoin de montée en compétence et connaissance des élus*
- *Besoin de grille de lecture des projets*
- *Besoin de cadrage / prévention des potentielles dérives*

4/ La méthodologie :

1. Appropriation du sujet de la méthanisation par les élus du SDE 35
 - a. Montée en connaissance technique (formation ALEC + formation SDE + fonds documentaire)
 - b. Appropriation des positions publiques actuelles
 - c. Lecture des chartes déjà existantes et sélection des critères incontournables (en cours)
2. Positionnement sur l'adoption d'une charte existante ou écriture d'une charte Energ'iv
3. Discussion avec les associations locales quant au positionnement d'Energ'iv
4. Réflexions parallèles sur les outils et moyens déployés pour le respect de cette charte

Le travail est en cours, il s'agit de décider s'il vaut mieux s'appuyer sur une charte existante à adapter ou plutôt se lancer dans l'écriture d'une nouvelle.

Les représentants de l'AAMF proposent de présenter leur charte aux membres de la Commission Energie du SDE35.

Recueil des remarques/questions

Demande de retour sur expérience :

- **Zoom sur le projet d'autoconsommation collective de Langouët**
-> prévoir à l'ordre du jour de la prochaine CCSPL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.